



Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 059-215903832-20250506-AR_2025_183-AI

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Ville de Marly

Service :

SECRETARIAT GENERAL

JN.V/S.M/M.S

N°AR-2025-183

ARRÈTE DU MAIRE

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick LEMAIRE, 6^{ème} Adjoint, dans le cadre de la signature d'un acte de vente relatif à la cession de parcelles cadastrées B 6927, B 6918, B 4319, B 6939, B 6921, B 4316, B 6940, B 6926 au profit de l'association régionale des CFA du BTP

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18 qui dispose que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération 20-08 du 03 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération 20-09 du 03 juillet 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les arrêtés 2020-164 du 08 juillet 2020 et 2022-73 du 17 février 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} Adjointe,

Considérant l'empêchement de Monsieur le Maire et Madame Céline PLATEEL-THUIN pour la signature de l'acte de vente le 10 mai 2025,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales il y a nécessité de procéder à une délégation de fonctions et de signature au bénéfice de Monsieur Patrick LEMAIRE, 6^{ème} Adjoint au Maire, chargé du monde associatif, sports, cause animale,

Considérant que délégation de fonctions et de signature est donnée à l'effet de signer l'acte de vente de cession des parcelles cadastrées B 6927, B 6918, B 4319, B 6939, B 6921, B 4316, B 6940, B 6926 devant notaire, le 10 mai 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Patrick LEMAIRE, 6^{ème} Adjoint au Maire, est désigné comme représentant de Monsieur le Maire dans le cadre de la signature de l'acte de vente relatif à la cession des parcelles B 6927, B 6918, B 4319, B 6939, B 6921, B 4316, B 6940, B 6926 au profit de l'association régionale des CFA du BTP.

A ce titre, une délégation temporaire de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Monsieur Patrick LEMAIRE, 6^{ème} Adjoint au Maire, chargé du monde associatif, sports, cause animale.

SLOW

Article 2 : La présente délégation temporaire de fonctions et de signature est valable pour la signature de l'acte de vente relatif à la cession des parcelles B 6927, B 6918, B 4319, B 6939, B 6921, B 4316, B 6940, B 6926 au profit de l'association régionale des CFA du BTP prévue le 10 mai 2025. En cas d'empêchement indépendant de la volonté des parties, la signature pourra être reportée à une date ultérieure. La délégation reste valable en cas de report de date.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, publié et notifié à l'intéressé.

Fait à Marly, le 6 mai 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

*Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 09/05/2025
 et de la publication le 09/05/2025*